



**COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 avril 2015

L'an deux mille quinze, le deux avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur SAINT PIERRE

Délibération numéro :
2015/017

**Énumération des décisions
du Maire**

ETAIENT EXCUSES : Barbara OZANEUX pouvoir à Alain NAYRAC, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Frédéric FABRE, Denis BROUGNOUNESQUE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 8 avril 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 27 mars 2015.
Le Maire



DECISIONS DU MAIRE :

Les décisions du Maire sont consultables dans leur intégralité sur le site internet de la Ville dans la rubrique Délibérations.

Accusé de réception

Reçu le **07 AVR. 2015**

Numéros	Services	OBJET :
175	Culture (Maison du Peuple)	<p>De souscrire :</p> <p>Dans le cadre de la programmation culturelle, du théâtre de la Maison du Peuple de Millau,</p> <p>Un contrat de cession avec la Kosk'Umpania, représentée par sa Présidente, Madame Mazel PASCALE, 1290 route de Lavaur, 31380 Montastruc,</p> <p>Pour la présentation du concert Lina and... « Hand-Made », le 29 Janvier 2015.</p> <p>Montant de la prestation :</p> <p>500 €.</p> <p>(auxquels s'ajouteront 65 € de frais annexes décrits dans la convention).</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense Budget annexe de la Maison du Peuple 2015) :</p> <p>Nature 611, TS 149.</p>

176	Culture (Maison du Peuple)	<p>De souscrire :</p> <p>Dans le cadre de la programmation culturelle, du théâtre de la Maison du Peuple de Millau,</p> <p>Un contrat de cession avec Zamora Productions SARL, représentée par son gérant, Monsieur Sébastien ZAMORA, 84 Avenue de la République, 75011 Paris,</p> <p>Pour la présentation d'un concert Piers Faccini « Between Dogs and Wolves, le 29 Janvier 2015.</p> <p>Montant de la prestation :</p> <p>4 823,04 € TTC.</p> <p>(auxquels s'ajouteront 262 € TTC de frais annexes décrits dans la convention).</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense Budget annexe de la Maison du Peuple 2015) :</p> <p>Nature 611, TS 149.</p>												
177	Culture (Maison du Peuple)	<p>De souscrire :</p> <p>Dans le cadre de la programmation culturelle, du théâtre de la Maison du Peuple de Millau,</p> <p>Un contrat de cession avec la SARL Dessous de Scène Productions, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Luc ROUSSELET, 74001 Annecy Cedex,</p> <p>Pour la présentation d'un concert Anaïs, le 7 Mars 2015.</p> <p>Montant de la prestation :</p> <p>5 859,15 € TTC .</p> <p>(auxquels s'ajouteront 197 € TTC de frais annexes décrits dans la convention).</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense Budget annexe de la Maison du Peuple 2015) :</p> <p>Nature 611, TS 149.</p>												
178	Achats Marchés/Publics	<p>D'attribuer :</p> <p>Suite à avis d'appel public à la concurrence en date du 7 Novembre 2014, et publication sur :</p> <div data-bbox="660 1283 1449 1408" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Site internet de la ville de Millau BOAMP Site https://www.marches-publics.fr</p> </div> <p>le Marché à bons de commandes : Transports collectifs occasionnels d'enfants des écoles,</p> <p>Accordé à :</p> <div data-bbox="660 1535 1449 1660" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Les Courriers de la Garonne 133 Chemin du Sang de Serp 31000 Toulouse</p> </div> <p>Pour :</p> <table border="1" data-bbox="660 1710 1437 1850"> <tr> <td>Lot n° 1</td> <td>Transport Ecoles Publiques et ALSH municipaux</td> </tr> <tr> <td>Lot n° 2</td> <td>Transport écoles privées</td> </tr> <tr> <td>Lot n° 3</td> <td>Transport accueil de loisirs</td> </tr> </table> <p>Montant du marché :</p> <p>172 500 € TTC décomposé comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="647 1945 1437 2084"> <tr> <td>Lot n° 1</td> <td>90 000 € TTC</td> </tr> <tr> <td>Lot n° 2</td> <td>80 000 € TTC</td> </tr> <tr> <td>Lot n° 3</td> <td>2 500 € TTC</td> </tr> </table>	Lot n° 1	Transport Ecoles Publiques et ALSH municipaux	Lot n° 2	Transport écoles privées	Lot n° 3	Transport accueil de loisirs	Lot n° 1	90 000 € TTC	Lot n° 2	80 000 € TTC	Lot n° 3	2 500 € TTC
Lot n° 1	Transport Ecoles Publiques et ALSH municipaux													
Lot n° 2	Transport écoles privées													
Lot n° 3	Transport accueil de loisirs													
Lot n° 1	90 000 € TTC													
Lot n° 2	80 000 € TTC													
Lot n° 3	2 500 € TTC													

		<p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) : Fonction 421, Nature 6247, TS121 et 132 La durée de ce marché est de 4 ans.</p>						
179	Service Culture	<p>De signer : Dans le cadre des animations des fêtes de fin d'année, Un contrat de prestation : Avec l'Association Arts Nature Passion, représentée par sa présidente, Madame Josiane ESTEVE, 9 rue de la Saunerie, 12100 Millau, Pour la mise à disposition de Monsieur Jean-Paul DELATTE, comédien, interprétant le rôle du Père Noël, dans le chalet sis place du Mandarous, aux jours et heures ci-dessous :</p> <table border="1"> <tr> <td>Vendredi 19, Lundi 22 et Mardi 23 Décembre 2014</td> <td>16 h 00 – 18 h 30</td> </tr> <tr> <td>Samedi 20 et Dimanche 21 Décembre 2014</td> <td>14 h 30 – 17 h 00</td> </tr> <tr> <td>Mercredi 24 Décembre 2014</td> <td>14 h 00 – 16 h 30</td> </tr> </table> <p>Montant de la prestation : 600 € TTC. Imputation budgétaire (Dépense Budget Vie des quartier 2014) : Fonction 824, Nature 6238, TS 160.</p>	Vendredi 19, Lundi 22 et Mardi 23 Décembre 2014	16 h 00 – 18 h 30	Samedi 20 et Dimanche 21 Décembre 2014	14 h 30 – 17 h 00	Mercredi 24 Décembre 2014	14 h 00 – 16 h 30
Vendredi 19, Lundi 22 et Mardi 23 Décembre 2014	16 h 00 – 18 h 30							
Samedi 20 et Dimanche 21 Décembre 2014	14 h 30 – 17 h 00							
Mercredi 24 Décembre 2014	14 h 00 – 16 h 30							
180	Finances et Contrôle de Gestion	<p>De contracter : Auprès de la Banque Postale, 7 rue Palaprat, 31067 Toulouse Cedex, Un emprunt, pour financer les investissements 2014 sur le Budget Principal de la Ville. Montant du Prêt : 450 000 €.</p>						
181	Achats Marchés/Publics	<p>D'attribuer : Suite à avis d'appel public à la concurrence en date du 23 Octobre 2014, et publication sur :</p> <table border="1"> <tr> <td> Site internet de la ville de Millau BOAMP Site https : www.marches-publics.fr </td> </tr> </table> <p>le Marché à bons de commandes : Services de télécommunications, Accordé à :</p> <table border="1"> <tr> <td> SA Orange 30 Avenue Marcel Dassaults 31506 Toulouse Lot n°1 : Abonnement au réseau commuté. SAS Completel 5 Place de la Pyramide 92087 Paris La Défense Lot n° 2 : Télécommunications téléphones fixes. SA Orange 30 Avenue Marcel Dassault 31506 Toulouse Lot n° 3 : Télécommunications téléphone mobiles GSM. </td> </tr> </table> <p>Montant du marché : 192 000 € HT décomposé comme suit :</p>	Site internet de la ville de Millau BOAMP Site https : www.marches-publics.fr	SA Orange 30 Avenue Marcel Dassaults 31506 Toulouse Lot n°1 : Abonnement au réseau commuté. SAS Completel 5 Place de la Pyramide 92087 Paris La Défense Lot n° 2 : Télécommunications téléphones fixes. SA Orange 30 Avenue Marcel Dassault 31506 Toulouse Lot n° 3 : Télécommunications téléphone mobiles GSM.				
Site internet de la ville de Millau BOAMP Site https : www.marches-publics.fr								
SA Orange 30 Avenue Marcel Dassaults 31506 Toulouse Lot n°1 : Abonnement au réseau commuté. SAS Completel 5 Place de la Pyramide 92087 Paris La Défense Lot n° 2 : Télécommunications téléphones fixes. SA Orange 30 Avenue Marcel Dassault 31506 Toulouse Lot n° 3 : Télécommunications téléphone mobiles GSM.								

		<table border="1"> <tr> <td>Lot n° 1</td> <td>60 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Lot n° 2</td> <td>60 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Lot n° 3</td> <td>72 000 € HT</td> </tr> </table> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) : Fonction 0202, Nature 6262, TS 276. La durée de ce marché est de 2 ans.</p>	Lot n° 1	60 000 € HT	Lot n° 2	60 000 € HT	Lot n° 3	72 000 € HT
Lot n° 1	60 000 € HT							
Lot n° 2	60 000 € HT							
Lot n° 3	72 000 € HT							
182	Juridique	<p>De signer :</p> <p>Une convention de partenariat :</p> <p>Entre la ville de Millau, et l'association Multi boxe, représentée par son Président, Monsieur Antoine TESTA, 672 rue Beau Soleil, 12100 Millau,</p> <p>Dans le cadre de l'organisation d'un gala de boxe prévu courant 2015.</p> <p>Montant de la participation financière de la Commune : 1 500 €.</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2014 en fonctionnement) : Fonction 40, Nature 6574, TS 124.</p>						

DECISIONS ANNEE 2015 :

Numéros	Services	OBJET :				
001	Service Foncier	<p>De mettre :</p> <p>A disposition des Centres sociaux, rue Paul Claudel, 12100 Millau, Un local préfabriqué dans le quartier du Puits de Calès, pour accueillir l'association autisme Aveyron.</p> <p>Cette convention est consentie et acceptée à titre gratuit, pour une durée d'un an à compter du 1er Janvier 2015.</p>				
002	Service Foncier	<p>De préempter :</p> <p>Dans le cadre de la réhabilitation du centre ancien, Ilot du Voultre, et périmètre compris entre la rue des Commandeurs, rue du Sablon, et la rue du Puits Neuf :</p> <p>Les biens appartenant à l'indivision :</p> <p>Propriétaires :</p> <p>Monsieur Raymond BLANC, 10 Place Maréchal Foch, 12100 Millau Madame Paulette GAZEL, 17 rue de la Fraternité, 12100 Millau Madame Léone MILHAVY, 3 bis rue Marcelline, 12100 Creissels Madame Solange GAZEL, La Nouveauté, 09100 Saint-Michel Madame Colette LARMAN, 109 route de Prades le Lez, 34730 Saint-Vincent de Barbeyragues Monsieur Yves MILHAVY, Windsor Road, 11 Albrighton WV7 3 Py Wolver Hampton.</p> <p>De l'immeuble, sis 13 rue du Puits Neuf, 12100 Millau,</p> <p>Montant de la vente : 23 000 € décomposé comme mentionné dans la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) en :</p> <table border="1"> <tr> <td>22 000 €</td> <td>Prix de Vente</td> </tr> <tr> <td>1 000 €</td> <td>Commission d'agence à la charge de l'acquéreur</td> </tr> </table> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) : Fonction 824, Nature 2111, TS 130.</p>	22 000 €	Prix de Vente	1 000 €	Commission d'agence à la charge de l'acquéreur
22 000 €	Prix de Vente					
1 000 €	Commission d'agence à la charge de l'acquéreur					

Service Education :		<p>De signer :</p> <p>Des conventions cadres et ses avenants à suivre, au titre de l'aménagement des rythmes scolaires 2014/2015, dans les écoles publiques, avec les intervenants ci-dessous :</p>
003	Education	<p>Association SOM Aïkido, 4 rue du Vieux Crès, 12100 Millau, Initiation à la pratique de l'Aïkido.</p>
004	Education	<p>Madame Ruth ZINCK (auto-entrepreneur), 21 avenue des Comtes d'Armagnac, 12100 Creissels, Initiation à la pratique de la danse country.</p>
005	Education	<p>Association MYRIADE, 14 rue Saint-Antoine, 12100 Millau, Enseignement socio-culturel.</p>
		<p>Ces activités périscolaires ne peuvent excéder la durée de l'année scolaire à savoir du 2 Septembre 2014 au 3 Juillet 2015.</p> <p>Règlement des prestations pour chacun des partenaires : 26 €/heure TTC.</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) : Fonction 255, Nature 6228, TS 133.</p>
006	Service Juridique	<p>De confier :</p> <p>A Maître Thomas SIRE, Cabinet BOUYSSOU et Associés, 160 Grand rue Saint-Michel, 31400 Toulouse,</p> <p>La défense des intérêts de la ville devant le Tribunal Administratif de Toulouse :</p> <p>Dans l'affaire :</p> <p>SAS AG Développement (marché de désamiantage).</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) : Fonction 01, Nature 6227, TS 131.</p>
007	Culture (Musée)	<p>De signer :</p> <p>En partenariat avec les Associations des Amis du Musée, DROMOS, la Bibliothèque Municipale, Millau Ville d'Art,</p> <p>Un contrat , avec Madame Evelyne CHANTRIAUX, 55 Montée du Coupe Jarret, 38200 Vienne,</p> <p>Dans le cadre d'une conférence, sur les mosaïques romaines et leur restauration le 17 Février 2015, au musée de Millau.</p> <p>Montant de la prestation : 300 € TTC.</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) : Fonction 324, Nature 611, TS 167.</p>
008	Juridique et Assemblée	<p>De confier :</p> <p>A Maître Matthieu HENON, Cabinet SEBAN et associés, 282 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris,</p> <p>Analyse d'un dossier pour la défense d'un agent de la ville.</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) : Fonction 6227, Nature 01, TS 131.</p>

009	Juridique et Assemblée	<p>De confier :</p> <p>A Maître Gonzague PHELIP, Avocat au Cabinet PHELIP et Associés, 7 rue Lincoln, 75008 Paris,</p> <p>La défense des intérêts de la ville,</p> <p>Suite à assignation :</p> <p>Devant le Tribunal de Grande Instance de Rodez, présentée par Monsieur Jean-Pierre TEYSSEYRE, et son syndicat de la copropriété de l'immeuble 12 Avenue Gambetta, 12100 Millau.</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) :</p> <p>Fonction 01, Nature 6227, TS 131.</p>				
010	Achats Marchés/Publics	<p>D'attribuer :</p> <p>Suite à avis d'appel public à la concurrence en date du 28 Novembre 2014, et publication sur :</p> <div data-bbox="667 682 1461 757" style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <p>Site internet de la ville de Millau Site https : www.marches-publics.fr</p> </div> <p>le Marché : Mise en place de conteneurs « semi-enterrés »,</p> <p>Accordé à :</p> <div data-bbox="667 848 1461 1129" style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <p>ROUVIER TP 90 Avenue Charles de Gaulle 12100 Millau Lot n°1 : VRD (voirie et réseaux divers) Entreprise SIGNOVIA 25 Avenue Tarayre 12000 Rodez Lot n° 2 : Signalisation</p> </div> <p>Montant du marché :</p> <p>44 227,14 € TTC décomposé comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="659 1220 1453 1310"> <tr> <td>Lot n° 1</td> <td>41 923,20 € TTC</td> </tr> <tr> <td>Lot n° 2</td> <td>2 303,94 € TTC</td> </tr> </table> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) :</p> <p>Fonction 824, Nature 2313, TS 200.</p> <p>Le délai d'exécution des travaux est de deux mois, à compter de l'ordre de service.</p>	Lot n° 1	41 923,20 € TTC	Lot n° 2	2 303,94 € TTC
Lot n° 1	41 923,20 € TTC					
Lot n° 2	2 303,94 € TTC					
011	Achats Marchés/Publics	<p>D'attribuer :</p> <p>Suite à avis d'appel public à la concurrence en date du 10 Novembre 2014, et publication sur :</p> <div data-bbox="667 1578 1461 1691" style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <p>Site internet de la ville de Millau Marché ONLINE Site https : www.marches-publics.fr</p> </div> <p>le Marché à bons de commandes « fourniture de produits de traitement des eaux des bassins du Centre Aquatique et d'entretien des sols de plages, des vestiaires et des sanitaires »,</p> <p>Accordé à :</p> <div data-bbox="667 1846 1461 1941" style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <p>La SARL AQUATIQUE 2400 Avenue Julien Panchot 66000 Perpignan</p> </div> <p>Montant du marché :</p> <p>Compris entre un minimum de 9 600 € TTC et un maximum de 30 000 € TTC.</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) :</p>				

		<p>Fonction 60624, Nature 241, TS 413.</p> <p>La durée du marché est d'un an reconductible une fois.</p>
012	Service Culture	<p>De signer :</p> <p>Un renouvellement de contrat :</p> <p>Avec Madame Cécile STERNISA, 135 bis avenue Jean Jaurès, 12100 Millau,</p> <p>Dans le cadre d'une action de sensibilisation des très jeunes enfants à la musique, par l'organisation d'ateliers d'expression musicale et d'éveil musical, à la crèche municipale.</p> <p>Montant de la prestation :</p> <p>40 € TTC/heure.</p> <p>Soit pour l'année 2015 :</p> <p>53 heures x 40 € = 2 120 € TTC.</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) :</p> <p>Fonction 024, Nature 6232, TS 149.</p>
013	Achats Marchés/Publics	<p>D'attribuer :</p> <p>Suite à avis d'appel public à la concurrence en date du 24 Décembre 2014, et publication sur :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Site internet de la ville de Millau Le Moniteur (gratuit) Site https : www.marches-publics.fr</p> </div> <p>le Marché : Réaménagement du parc de la Victoire,</p> <p>Accordé à :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>SA2P 1 Impasse de l'Aigoual 12100 Creissels</p> </div> <p>Montant du marché :</p> <p>40 262,40 € TTC</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) :</p> <p>Fonction 822, Nature 2315, TS 250.</p> <p>Le délai d'exécution des travaux est de 3 semaines à compter de l'ordre de service.</p>
014	Service Foncier	<p>D'autoriser :</p> <p>La Société CANO SAS (Concession Renault), Boulevard Jean Gabriac, 12101 Millau Cedex,</p> <p>A prendre en location, une parcelle de terrain située à proximité immédiate du garage automobile, pour y stocker des véhicules neufs ou d'occasions destinés à la vente,</p> <p>La présente décision est consentie pour une durée d'un an, à compter du 1er Mars 2015.</p> <p>Montant du loyer mensuel :</p> <p>360 €.</p> <p>payable d'avance par trimestre en quatre versements égaux.</p> <p>Imputation budgétaire (Recette BP 2015) :</p> <p>Fonction 01, Nature 752, TS 130.</p>

015	Culture (Maison du Peuple)	<p>De souscrire :</p> <p>Dans le cadre de la programmation culturelle, du théâtre de la Maison du Peuple de Millau,</p> <p>Un contrat de cession avec Athos Productions, représentée par son Président, Monsieur Robert CARO, 9 rue Carnot, 69500 Bron,</p> <p>Pour la présentation de trois spectacles, le Tour de Valse, le 3 Mars 2015, à 10 h, 14 h 30 et 20 h 45.</p> <p>Montant de la prestation :</p> <p>4 261,09 € TTC.</p> <p>(auxquels s'ajouteront 400 € TTC de frais annexes décrits dans la convention).</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense Budget annexe de la Maison du Peuple 2015) :</p> <p>Nature 611, TS 149.</p>
016	Service Culture	<p>De signer :</p> <p>Dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire,</p> <p>Un contrat de prestation, avec Monsieur Yoan MATTALIA, historien de l'art et archéologue, 10 rue des Gallois, 31400 Toulouse,</p> <p>Pour l'organisation d'une conférence, autour de la thématique des ordres templiers dans le Sud-Rouergue, le 29 Janvier 2015, dans les locaux de la TGM (Très Grande Mégisserie).</p> <p>Montant de la prestation :</p> <p>300 € TTC.</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) :</p> <p>Fonction 324, Nature 611, TS 149.</p>
017	CTM/Festivités	<p>De mettre à disposition :</p> <p>De la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, 219 Avenue François Verdier, 81022 Albi Cedex 9,</p> <p>La salle des Fêtes de la ville de Millau, du 25 au 27 Mars 2015, dans le cadre de son Assemblée Générale.</p> <p>Montant de la location :</p> <p>2 258,60 €.</p> <p>Imputation budgétaire (Recette BP 2015) :</p> <p>Fonction 421, Nature 752, TS 273.</p>

CONTRATS VALANT DECISION

SJ/04	Service des sports	SOM NATATION Convention de mise à disposition des infrastructures sportives et annexe 1 et 2 Centre aquatique Roger Julian et équipements annexes Bassin ludique du 15 septembre au 15 juin (hors période vacances scolaires) Bassin 25m du 1er septembre au 15 juin (hors vacances scolaires) Saison 2014/2015 – renouvelable une fois Mise à disposition à titre gratuit – valorisation de l'aide indirecte par la Ville de 115 770€/an.
-------	--------------------	---

Le Conseil Municipal prend acte

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 avril 2015

L'an deux mille quinze, le deux avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur SAINT PIERRE

Délibération numéro :
2015/018

**Motion pour le maintien de
la ligne SNCF Béziers-
Neussargues-Clermont-
Ferrand**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 8 avril 2015, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 27 Mars 2015
Le Maire



Vu le Code Général des collectivités territoriales pris notamment en son article L.2121-29,

Considérant que la Ville a été informée par le Comité Pluraliste de Défense et de Promotion de la ligne SNCF Béziers – Neussargues – Clermont-Ferrand, de la fermeture programmée de celle-ci au premier janvier 2016. Les trains de marchandises seraient remplacés par des camions, les trains de voyageurs TER notamment pour les scolaires par des bus. Le train national d'équilibre du territoire « l'Aubrac » serait supprimé au 1er décembre 2015 et remplacé par un bus.

Considérant que la ligne SNCF Béziers – Neussargues – Clermont-Ferrand est utile et indispensable pour une ruralité vivante, un aménagement du territoire équilibré, pour l'environnement, pour la santé publique des populations.

Considérant qu'en conséquent il y a lieu de se prononcer :

- Contre la fermeture de la ligne,
- Contre une politique du tout routier et autoroutier,
- Pour une politique de transport public qui redonne priorité au rail,
- Pour le transport des marchandises et des voyageurs par rail comme élément incontournable de lutte contre les dérèglements climatiques et la pollution.

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT ABSENTS : Frédéric FABRE, Denis BROUGNOUNESQUE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le **07 AVR. 2015**

- Pour le maintien et la rénovation du train national de voyageurs « Aubrac » comme Train d'Equilibre du Territoire (TET) de Paris à Béziers avec du matériel moderne bi mode : électrique et diesel,
- Pour une relance des trains de voyageurs « TER » avec les Collectivité Territoriales Régionales concernées,
- Pour la levée de l'interdiction de circulation des trains de marchandises par le Sud, Béziers-Marvejois.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

1. **DE DEMANDER** au gouvernement et à la Direction SNCF de revenir sur la décision de fermer la ligne, de maintenir la relation nationale par le train de voyageurs « l'Aubrac » comme TET, de développer le transport par rail des voyageurs et des marchandises.
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

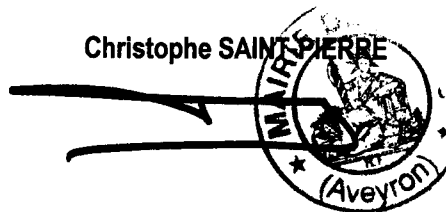
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 avril 2015

L'an deux mille quinze, le deux avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur SAINT PIERRE

Délibération numéro :
2015/019
Constitution d'un EHPAD

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 8 avril 2015, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 27 mars 2015.
Le Maire



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles pris notamment en ses articles L. 312-1, L.315-1 et suivants et R. 315-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Considérant que le Centre-Hospitalier de Millau gère un établissement d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes (EHPAD) structuré en trois services (Saint-Michel, Ayrolles et Sainte Anne), d'une capacité totale de 218 lits,

Considérant que le Centre Hospitalier de Millau fait face à un besoin reconnu de restructurer l'accueil des personnes âgées et dépendantes.

Considérant que la ville de Millau souhaite conserver sur son territoire un service public d'accueil des personnes âgées dépendantes ;

Considérant que le Centre-Hospitalier de Millau envisage de transférer la gestion de son EHPAD vers

un établissement public communal autonome, dont la création se fera par une délibération ultérieure ;

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Barbara OZANEUX pouvoir à Alain NAYRAC, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Frédéric FABRE, Denis BROUGNOUNESQUE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le **07 AVR. 2015**

Considérant que le choix d'une telle structure permettra de rationaliser, de diversifier et de mieux structurer l'organisation des soins prodigués aux personnes concernées,

Considérant que l'avis du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées et du Président du Conseil Général de l'Aveyron doit être recueilli avant l'adoption de la délibération créant le nouvel établissement public communal, conformément aux dispositions de l'article L. 315-2 du code de l'action sociale et des familles,

Considérant que le Conseil Municipal souhaite se prononcer sur le principe de la création d'un nouvel établissement public communal et du transfert de gestion de l'EHPAD du CH de Millau par la présente délibération et affirmer ainsi son engagement dans ce projet.

Aussi il est proposé au Conseil Municipal :

- 1- **DE SE PRONONCER** favorablement sur le principe du transfert de gestion de l'EHPAD au profit d'un établissement public autonome communal qui sera créé ultérieurement.
- 2- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'avis du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Midi-Pyrénées et du Président du Conseil Général de l'Aveyron sur la création de l'établissement public communal ;
- 3- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT PIERRE





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 avril 2015

L'an deux mille quinze, le deux avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2015/020
Budget Primitif 2015

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 8 avril 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 27 mars 2015



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2311-1, L. 2312-1 et L.2312-3 et L.2312-4 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Considérant que le budget primitif d'une commune doit être voté chaque année au plus tard le 15 avril ;

Considérant que le débat d'orientation budgétaire a été présenté à l'assemblée délibérante réunie en séance en date du 19 février 2015 ;

Après avis favorable de la Commission municipale des finances en date du 13 mars 2015 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2015 de la ville de Millau, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'ADOPTER par chapitre le budget primitif pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour le budget principal et les budgets annexes comme suit :

Accusé de réception

Reçu le **08 AVR. 2015**

a. Budget de la ville
 • Balance générale :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	27 895 981	27 895 981
Investissement	14 041 824	14 041 824
TOTAL	41 937 805	41 937 805

Section de fonctionnement – Balance par chapitre :

N°	LIBELLE	BP 2014 POUR MEMOIRE	2015		
			RESTES A REALISER	CREDITS VOTES	TOTAL
	DEPENSES	27 895 981		27 895 981	27 895 981
O11	Charges à caractère général	4 942 627		4 342 279	4 342 279
O12	Charges de personnel	13 845 569		14 700 000	14 700 000
O14	Atténuations de produits	35 000		68 000	68 000
65	Autres charges de gestion courante	4 143 830		3 883 014	3 883 014
66	Charges financières	1 167 000		1 287 000	1 287 000
67	Charges exceptionnelles	943 150		866 618	866 618
68	Dotations aux amortissements et aux provisions				0
O22	Dépenses imprévues			290 367	290 367
O23	Virement à la section d'investissement	1 881 971		1 778 628	1 778 628
O42	Opération d'ordre de transferts entre sections	696 949		680 075	680 075
739	Reversement et restitutions sur impôts et taxes	0			0
	RECETTES	27 895 981		27 895 981	27 895 981
66	Charges financières				
70	Ventes de produits fabriqués Prestations de services	1 291 580		1 324 580	1 324 580
73	Impôts et taxes	18 213 100		18 481 820	18 481 820
72	Travaux en régie				0
74	Dotations, subventions et participations	6 188 454		5 795 294	5 795 294
75	Autres produits de gestion courante	756 880		764 408	764 408
76	Produits financiers				0
77	Produits exceptionnels	190 150		204 280	204 280
79	Transferts de charges				0
002	Excédent reporté de fonctionnement			590 367	590 367
O13	Atténuations de charges	837 932		517 232	517 232
O42	Opération d'ordre de transferts entre sections	178 000		218 000	218 000